

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTAGNAC-MONTPEZAT**

SEANCE DU 19 JUIN 2018

L'an **deux mille dix-huit** et le **dix-neuf** du mois **de juin à 14 h 30,**

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **31 mai 2018.**

Date d'affichage : **04 juin 2018.**

Etaient présents : Mme Martine GRECO –

MM. Henri COSENZA - Francis GRAÖ – Antoine PES – Serge VASELLI –

Etaient absents : MM. Lionel VOGEL – Bernard BATIFOULIER –

Absents représentés :

M. Denis MALOSSANE donne pouvoir à Mme Martine GRECO –

M. Armel AÏTA donne pouvoir à M. François GRECO –

Secrétaire de séance : M. Serge VASELLI –

DELIBERATION N° 2018/28 Pour : 08 Contre : 00 Abstention : 00

**OBJET : DEMOLITION D'UN IMMEUBLE POUR AMENAGEMENT DE LA VOIRIE :
DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS A D.L.V.A.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que la Communauté d'Agglomération : « Durance, Luberon, Verdon, Agglomération » (DLVA) a attribué, au titre du fonds de concours 2018, une enveloppe de 13 591 € à la commune de Montagnac – Montpezat afin de permettre la réalisation d'opérations communales.

Il précise que cette année, la commune doit s'occuper de la démolition de l'immeuble situé Chemin de Moustiers, à la sortie du village, afin d'aménager la voirie très étroite dans ce secteur.

Monsieur le Maire fait part aux élus du plan de financement envisagé :

- Montant des travaux envisagés : 50 000 € HT
- Fonds de concours DLVA : 13 591 € HT
- Autofinancement : 36 409 € HT

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux l'autoriser à solliciter DLVA pour obtenir ce fonds de concours

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le projet démolition de l'immeuble situé Chemin de Moustiers, à la sortie du village, afin d'aménager la voirie très étroite dans ce secteur, tel que présenté par Monsieur le Maire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de la communauté d'agglomération « Durance, Luberon, Verdon Agglomération » un fonds de concours au titre de l'année 2018 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la préparation de cette opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
François GRECO